

# École du CENTRE TAO

2 Chemin des Cours, 37270 Montlouis sur Loire – www.ecoleducentretao.com

## Règlement intérieur de la formation de Qi Gong

Mise à jour : le 15 octobre 2014.

Le règlement intérieur est destiné à définir les droits et les obligations des élèves de l'École du Centre Tao et leur permettre de savoir organiser leur autodiscipline au sein des établissements. (Cf.: articles L920-5-1, R9922-1 à R9922-7). Toute personne ayant rempli les modalités d'inscription à l'école est soumise à ce règlement, il en va de sa responsabilité d'en avoir pris connaissance.

### Règles de groupe:

- 1. Le "secret" du groupe:** Les problèmes corporels ou difficultés de vie évoquée par un participant ne doivent pas sortir du cadre du groupe.
- 2. Le respect du cadre:** apporter votre matériel, éteindre votre portable, en limiter au maximum l'usage pendant les pauses, ne pas apporter de nourriture ou de boisson dans les salles de travail, respect de l'utilisation des locaux et du règlement intérieur de l'école. Éviter de fumer durant les pauses. Ne pas mâcher de chewing-gum durant les cours.
- 3. Le respect du travail de groupe:** être présent pour toutes les séances de travail, ne pas quitter une séance de travail en cours sauf accord avec le formateur, respecter les horaires de séances. En cas d'absence lors de tout ou partie d'un séminaire le stagiaire ne peut réclamer la révision des techniques non étudiées. Il devra s'arranger avec d'autres stagiaires en dehors de la formation, pour apprendre ce qu'il aura manqué.
- 4. Non jugement et respect:** chacun a ses qualités et ses difficultés. Il est accepté et respecté dans son corps et dans sa réalité de vie. Concrètement éviter les allusions déplacées, les moqueries, les attitudes ambiguës, les jugements à priori,... Les injures, propos calomnieux ou indécents envers les élèves, les professeurs ou des membres du bureau seront sanctionnés par l'exclusion de la formation sans remboursement des sommes versées. Une action en justice sera envisagée si la faute constatée est très grave.
- 5. Choix des partenaires de travail:** Vous avez toujours la possibilité de refuser la pratique avec une autre personne. Le formateur peut vous inviter à en donner la raison pour éclaircir la difficulté relationnelle. Vous pouvez également refuser de pratiquer un exercice si vous ne vous sentez pas disponible, mais le formateur, sauf exception, vous demandera de rester dans la salle de stage. Vous voyez ainsi comment éclaircir vos comportements et améliorer vos relations avec les autres.
- 6. Non-dits:** si vous éprouvez une difficulté avec un autre participant ou avec un assistant que vous ne pouvez éclaircir en parlant directement avec la personne concernée, le mieux est d'en parler avec le formateur ou la présidente qui vous aidera à faire la part des choses. Tout non-dit perturbe le fonctionnement d'un groupe.

# École du CENTRE TAO

2 Chemin des Cours, 37270 Montlouis sur Loire – www.ecoleducentretao.com

- 7. Soutien mutuel:** lorsque vous rencontrez une difficulté personnelle, que vous avez besoin de parler sachez que vous pouvez aller voir l'un de vos partenaire du groupe s'il est disponible, ou même un enseignant. A l'inverse, quand vous êtes disponible, sachez accueillir une autre personne du groupe pour un soutien.

## Inscription:

Elle doit comporter obligatoirement:

- le bulletin d'inscription de l'école signée.
- le certificat médical : un certificat est obligatoire en début de chaque année scolaire.
- 2 photos d'identité : uniquement la 1<sup>ère</sup> année.
- le règlement de la formation selon la modalité choisie (mensualisation ou paiement à l'inscription) avec les dates d'encaissement au dos des chèques.
- la fiche attestant que vous avez eu un exemplaire du « règlement intérieur » et que vous l'approuvez, signée.
- l'original de votre éventuel dossier de demande de prise en charge signé par l'employeur.

## Utilisation du nom de l'école :

Toute utilisation du nom de l'école sur quelque support que ce soit doit faire au préalable l'objet d'une demande écrite. Il n'est pas possible d'utiliser l'expression « professeur de l'École du Centre Tao ». Une fois diplômé(e) de l'école vous pouvez mentionner sur tous vos documents et uniquement la formule intégrale suivante: « diplômé(e) de l'École du Centre Tao, dirigée par Philippe ASPE et agréée par la FEQGAE ».

## Droit à l'image:

Les élèves sont informés que les photos et/ou films réalisés lors des séminaires par l'équipe du Centre Tao pourront être utilisés sur tous supports pédagogiques et publicitaires (papier, internet, emails, site web etc.) de l'École. Les noms de famille des élèves ne seront pas précisés sauf accord des intéressés. La non acceptation de ce point entraîne l'exclusion de l'école avec remboursement de la formation au prorata des jours effectués. La somme minimale de 250€ sera toutefois conservée pour frais de dossiers et de secrétariat.

Les élèves qui souhaitent prendre quelques photos durant un séminaire doivent en faire la demande au moins 24H00 avant. Il n'est pas permis de filmer ni d'enregistrer durant les séminaires.

## Absences de stages ou abandon de formation:

- 1- Dans le **cas de prise en charge** il est important que le stagiaire ait conscience que les organismes de financement considèrent comme nul le dossier et qu'il conviendra de refaire entièrement la demande de prise en charge... La retenue de 30% sera alors facturée au stagiaire s'il ne rentre pas dans le cas de force majeure avérée.  
**Cas de force majeure avérée:** accident de la route sur le trajet domicile/ centre de formation, maladie ou incapacité temporaire de travail du stagiaire ou d'un de ses enfants de moins de 10 ans *sur présentation d'un certificat médical, décès d'un proche parent (ascendant ou descendant).*
- 2- **En cours de module de formation:** aucune des sommes versées ne seront remboursées, la totalité du stage est considérée comme due. Il sera proposé au stagiaire de refaire le stage gratuitement lors de la prochaine promotion. Seule l'incapacité médicale sur présentation d'un certificat médical est

# École du CENTRE TAO

2 Chemin des Cours, 37270 Montlouis sur Loire – [www.ecoleducentretao.com](http://www.ecoleducentretao.com)

prise en compte. Le remboursement sera alors fait au prorata des jours de formation effectués. La somme minimale de 250€ sera toutefois conservée pour frais de dossiers et de secrétariat.

- 3- **Absence de stage ponctuelle** : il est rappelé que les stagiaires ont la possibilité de refaire gratuitement les stages de leur choix l'année suivante. Il leur est toutefois demandé de réserver leur place auparavant.
- 4- **Absences multiples sans cause médicale**: à partir de 2 séminaires d'absence le stagiaire devra se réinscrire à l'année en cours (redoublement). Les sommes versées pour l'année en cours ne seront pas remboursées. Il ne lui sera pas possible de passer l'examen d'année en cours. Il devra s'acquitter intégralement des frais de cette nouvelle année de redoublement.

**Redoublement** : en cas d'échec aux examens il sera proposé un redoublement à demi-tarif ou bien de poursuivre la formation mais de la transformer en « personnelle ». A l'issue de la totalité du cursus il ne sera alors pas remis de diplôme d'école mais un certificat de formation personnelle. En cas d'échec aux examens lors du 2<sup>ème</sup> examen l'élève verra automatiquement sa formation se transformer en « personnelle ». Les sommes versées au titre de la formation professionnelle ne seront pas remboursées.

**Exclusion** : si le comportement d'un stagiaire ne respectait pas le code d'éthique et de déontologie de la FEQGAE et ce règlement intérieur, le bureau et les professeurs se donnent le droit de l'exclure du cours (avertissement) ponctuellement, voire du cursus professionnel ou personnel restant, sans remboursement des frais engagés.

**Cas de différents** : si une contestation ou un différent n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal de Tours sera seul compétent pour régler le litige.

**Spectateurs** : les cours ne sont pas ouverts au public, il est absolument impossible d'en être le spectateur. Seules les périodes de stages sont ouvertes au public.

**Vol** : le Centre Tao n'est pas responsable des vols qui pourraient avoir lieu dans les locaux qu'elle occupe. Il est vivement recommandé de venir sans objets de valeur et de faire preuve de vigilance.

**Utilisation des locaux** : les stagiaires doivent veiller à la propreté des locaux et à la sauvegarde du matériel. Durant les formations et lorsque les salles sont mises à disposition des stagiaires en dehors des heures de cours, les élèves doivent se comporter de la manière la plus civique et observer les règles de bonne conduite. Les agissements quels qu'ils soient, contraires au respect, à l'intégrité, à la déontologie de notre fédération, à l'esprit civique et laïc sont formellement condamnés et exposent leurs auteurs à de lourdes sanctions, sans préjudices des réprimandes de droit commun.

**Respect des droits de l'homme et des libertés** : cet établissement est laïc. Spirituel mais laïc. Il est formellement interdit de faire la publicité, la propagande ou simple présentation de quelque groupe d'idéologie religieuse ou politique qu'il soit. La présentation de pratiques spirituelles, par des formateurs, tel que la méditation, le travail énergétique, ou d'autres techniques martiales sont exempts de toutes croyances religieuses. Tout élève tenant des propos racistes, religieux, politiques, fanatiques, sectaires, ou allant contre le respect des droits de l'homme et des libertés sera immédiatement exclus sans remboursement des sommes versées.